



## L'ENFANT, USAGER DE L'ESPACE PUBLIC

L'aménagement des espaces urbains suppose de penser la ville pour le plus grand nombre, et non pas seulement pour une seule catégorie d'usagers. Les plus jeunes générations et leurs besoins spécifiques ne sont pas pour autant ignorés.

Lors de la conception de la ville, la question de la sécurité est la plus récurrente, notamment celle des enfants. Les plus jeunes sont particulièrement vulnérables en raison de leur taille. Plus petits, ils sont moins visibles par les automobilistes. Les autres véhicules ou le mobilier urbain constituent un obstacle visuel, principalement au moment des traversées. Pour **améliorer cette covisibilité** entre les piétons et les conducteurs, le dégagement des carrefours à proximité des passages piétons est privilégié. Pour cela, les places de stationnement aux abords des passages piétons sont transformées en stationnements vélos, qui ne nuisent pas à la visibilité [ill. 1]. Cet aménagement a un coût raisonnable.

La vitesse est également un facteur important pour la visibilité des automobilistes. Plus elle est élevée, et plus le champ de vision du conducteur se restreint. Des réflexions sont aujourd'hui menées sur les zones 30, où la circulation est limitée à 30 km/h. Depuis juillet 2015, une municipalité est autorisée à restreindre la vitesse sur l'ensemble de son territoire ; c'est aujourd'hui le cas de Grenoble.

Les feux tricolores sont aussi souvent plébiscités pour assurer la **sécurisation des carrefours**. Aux abords des écoles, les temps de traversées pour les piétons sont allongés. Leur rôle est avant tout de gérer les flux de circulation, et ils peuvent parfois entraîner des comportements dangereux en incitant les automobilistes à augmenter leur vitesse à l'approche du feu vert ou orange.

La mobilité piétonne n'est pas la seule à être encouragée. Le plan vélo, adopté en 2015, cherche à amener les enfants, au plus tôt, aux déplacements cyclistes. Chez les enfants parisiens, l'apprentissage du vélo est plus tardif qu'en province, où le manque d'espace est moindre. Pour encourager cette pratique, les carrefours sont aménagés pour en faciliter le franchissement, ou des espaces propices à l'apprentissage sont libérés, à l'image des berges ou du **dispositif P'tit Vélib** [ill. 2].



Cet article met en perspective l'intervention d'**Alain BOULANGER** à la seconde soirée du cycle de cours publics les **Petites Leçons de Ville, « Place aux enfants »** proposé en 2016, par le CAUE de Paris.

**Alain BOULANGER** est chef du pôle mobilité durable à l'Agence de la mobilité de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris. À ce titre, il a en charge les prospectives de mobilité (plan qualité de l'air, véhicules partagés), la logistique urbaine et le partage de l'espace public qui s'illustre notamment par le plan vélo adopté en avril 2015 et le plan piéton en cours d'élaboration.



[ill. 1] Stationnement pour vélos à proximité d'un franchissement



[ill. 2] P'tit Vélib est un service, proposé par la Ville de Paris, de location de vélos pour enfants dans des espaces verts ou piétons.



[ill. 3] Aménagements ludiques des berges, Paris

Le succès de la ludothèque de la place de la République prouve la nécessité et le besoin des usagers de retrouver une ville ludique, riche en expériences. L'intégration de **jeux dans l'espace public** [ill. 3], par exemple, peut être imaginée pour faire vivre les zones de rencontre. Ces espaces limitent les véhicules à circuler à une vitesse de 20 km/h, tout en donnant la priorité aux piétons. Ces zones de circulation partagée demandent, pour un fonctionnement efficace et un respect de ces règles, une forte pression piétonne, ou une animation des rues.

La mise à disposition de rues aux piétons sur certaines temporalités existe également. Le **dispositif Paris respire** invite les familles à profiter, et à occuper, des rues fermées à la circulation. Autant d'aménagements favorables à un bon apprentissage de la ville par les plus jeunes.